

ACTION URGENTE

AFRIQUE DU SUD. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EN DANGER DE MORT

Nomsa Sizani, défenseure des droits humains et ancienne secrétaire générale du mouvement Abahlali baseMjondolo (AbM), est menacée de mort. Ces menaces semblent faire suite à son intervention auprès des fonctionnaires du gouvernement qui sont venus dans la localité où elle habite le 17 mars pour discuter d'un projet d'aménagement en cours sur place. Elles ont débuté le lendemain de leur visite et se sont multipliées depuis le 23 mars. Elles ont conduit Nomsa Sizani, craignant pour sa vie, à entrer dans la clandestinité. Ses droits à la vie, à la sûreté et à la sécurité sont menacés, dans un contexte plus large de harcèlement, d'intimidation, de menaces, d'agressions et d'homicides visant des membres et des dirigeant-e-s d'AbM. Les autorités sud-africaines doivent mener une enquête approfondie, impartiale, indépendante, transparente et efficace dans les meilleurs délais sur les menaces de mort dont Nomsa Sizani fait l'objet, et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa protection.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

President Cyril Ramaphosa

Private Bag X463

Pretoria 0001

Afrique du Sud

Courriel : president@presidency.gov.za

Copies à : presidentrsa@presidency.gov.za

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur le cas de **Nomsa Sizani**, mère célibataire de quatre enfants qui vit à Ekuhanyeni, Marianhill, dans la province du Kwazulu-Natal (nord-est de l'Afrique du Sud). Cette femme est une défenseure des droits humains et l'une des dirigeantes du mouvement citoyen Abahlali baseMjondolo (AbM), fondé en 2005. Elle fait l'objet de menaces de mort depuis qu'elle a interrogé des représentant-e-s du gouvernement qui s'étaient rendus dans la localité où elle habite le 17 mars pour discuter d'un projet d'aménagement en cours sur place. Le 18 mars, elle a reçu des menaces téléphoniques : « Si tu ouvres encore ta bouche, on viendra de te la fermer. » Depuis le 23 mars, les menaces dont elle fait l'objet se sont multipliées. Le 26 mars, elle a reçu le SMS suivant : « Nous espérons que Zikode [en référence au président d'AbM, Sibusiso Zikode] et Abahlali seront capables de te protéger des conséquences de ta grande gueule. » Le 31 mars, trois hommes lancés à sa recherche se sont rendus à son domicile. Elle est désormais contrainte de se cacher.

Les menaces subies par Nomsa Sizani s'inscrivent dans un contexte plus large de harcèlement, d'intimidation, de menaces, d'agressions et d'homicides visant des membres et des dirigeant-e-s d'AbM – 25 d'entre eux ont été tués depuis la fondation du mouvement, il y a 18 ans. Le fils de Nomsa Sizani, Samuel Hloele, a notamment été assassiné. Les membres d'AbM rapportent qu'il aurait été tué par balles par l'Unité de lutte contre l'invasion des terres d'Ethekwini. Les dirigeant-e-s d'AbM affirment que ces homicides ciblés sont une réponse directe au fait que le mouvement remette en cause le statu quo qui règne dans les localités où ses membres résident et agissent en dénonçant des faits de corruption présumés au niveau du gouvernement local et en s'organisant de manière indépendante, en dehors de la politique des partis.

Je sais que vous êtes conscient de la situation à laquelle AbM fait face, puisque vous avez récemment mis sur pied au Kwazulu-Natal une équipe de travail chargée d'enquêter sur les homicides de membres d'AbM.

Je vous exhorte donc, vous et votre gouvernement, à prendre des mesures concrètes et efficaces afin de mener une enquête approfondie, impartiale, indépendante, transparente et efficace dans les meilleurs délais sur les menaces de mort dont Nomsa Sizani fait l'objet, et d'assurer sa sécurité. Toute personne soupçonnée d'être responsable de ces menaces doit être identifiée et traduite en justice dans le cadre d'un procès équitable. Je vous demande également, à vous et votre gouvernement, de protéger et de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes qui défendent les droits humains, ainsi que de lancer un processus d'élaboration d'une législation visant à protéger efficacement les droits fondamentaux des défenseur-e-s des droits humains en Afrique du Sud.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nomsa Sizani est l'ancienne secrétaire générale d'Abahlali baseMjondolo (AbM). Elle a 52 ans et quatre enfants encore en vie. Son fils, Samuel Hloele, aurait été tué par balles par l'Unité de lutte contre l'invasion des terres d'Ethekekwini, d'après les informations fournies par AbM. Il fait partie des 25 membres du mouvement tués depuis 2009, selon le décompte d'AbM.

Les membres et militant·e·s d'AbM sont déterminés à améliorer les conditions de vie des communautés pauvres qui continuent d'être privées de leurs droits humains, tels que le droit à un logement convenable, à l'eau et à des installations sanitaires. Ils ont dénoncé des cas de corruption au sein du gouvernement local et ont travaillé dur pour améliorer les conditions de vie dans leur communauté, en installant une école, une ferme, une cuisine partagée et une boutique sur place. Leurs actions se sont heurtées non seulement à de la résistance, mais aussi à du harcèlement, des actes d'intimidation et des menaces. Les membres du mouvement ont été victimes d'homicides, de violence, de harcèlement et de dégradations de leur domicile.

Les menaces et les attaques dont Nomsa Sizani et les membres d'AbM font l'objet s'inscrivent dans un contexte plus large de violences et d'homicides visant les défenseur·e·s des droits humains en Afrique du Sud. Les hauts niveaux de pauvreté et d'inégalités en Afrique du Sud, aggravés par le chômage généralisé et le manque d'accès à des services adaptés, ont créé les conditions propices à des problèmes sociaux, politiques et économiques. Ce sont les défenseur·e·s des droits humains qui risquent leur vie pour protéger la population d'Afrique du Sud, lorsqu'ils luttent contre la corruption, plaident en faveur des droits fondamentaux ou se battent pour améliorer les conditions de vie des autres. Pourtant, l'État leur réserve un traitement dédaigneux, voire pire, et ne fait presque rien, voire rien du tout, pour protéger et promouvoir leurs droits humains ou amener les responsables d'atteintes à ces droits devant la justice.

La province du Kwazulu-Natal, où Nomsa Sizani mène des actions, est un foyer d'assassinats politiques. Entre 2000 et 2021, 418 attaques à caractère politique ont été recensées dans tout le pays, dont 118 au Kwazulu-Natal¹. L'un des facteurs qui contribuent à la violence politique dans cette province est la concurrence pour les postes de conseillers municipaux. Les conseillers municipaux disposent d'un pouvoir politique qui leur permet d'acquérir des ressources (par le biais d'appels d'offres, par exemple), ce qui peut entraîner des cas de corruption. Les défenseur·e·s des droits humains comme Nomsa Sizani, qui dénoncent les actes répréhensibles commis par des représentant·e·s des autorités, s'exposent souvent à de graves risques de représailles de la part des personnes qu'elles tentent d'amener à rendre des comptes.

Le harcèlement, les actes d'intimidation, les menaces et les homicides illégaux commis contre des défenseur·e·s des droits humains constituent une attaque directe contre la société civile. Ces violations font partie d'une tentative systémique visant à intimider et à réduire au silence les militant·e·s en Afrique du Sud, à affaiblir les mouvements tels qu'AbM et à dissuader les autres de défendre les droits humains.

En 2023, dans le cadre de sa campagne annuelle *Écrire pour les droits*, Amnesty International s'est mobilisée pour la protection d'un autre dirigeant d'AbM, [Thapelo Mohapi](#), qui a également été contraint de se cacher après avoir reçu des menaces de mort.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, zoulou.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 11 juin 2024

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Nomsa Sizani (elle)

¹ Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, 21 juin 2022, *Risk bulletin* No 25, <https://riskbulletins.globalinitiative.net/esa-obs-025/index.html>